

CONTRAT

CONDITIONS GENERALES POUR UN SEJOUR OU UN SEMINAIRE

1. RESERVATION

Toute demande de réservation par téléphone ou e-mail est **provisoire**.

La réservation est définitive lorsque le contrat nous est retourné signé et les arrhes versés dans les 10 jours.

C'est à réception de cette somme que la réservation est définitive.

L'hôtel se réserve le droit d'ajuster les prix si l'organisateur souhaite effectuer des changements ultérieurs aux prestations déjà réservées.

La liste de prix annexée concerne l'année indiquée sur le document.

2. GARANTIE

A titre de garantie, **un versement d'arrhes correspondant à 30 % des prestations commandées devra nous parvenir 10 jours après la signature du contrat**. Ce montant sera non remboursable et considéré comme acompte lors de la facture finale.

L'hôtel se réserve le droit de demander un versement plus important.

En cas d'annulation, le point 3 entrera en vigueur.

3. ANNULATION DEFINITIVE D'UN SEJOUR OU SEMINAIRE

Toute annulation doit nous parvenir par écrit ou par courriel.

L'annulation d'un séjour représente une perte financière que nous ne sommes pas en mesure d'assumer totalement. Si le report n'est pas possible, l'annulation définitive du séjour entraîne la facturation suivante :

- Entre 60 et 31 jours avant le début du séjour : 60 % du montant total des prestations commandées
- Entre 30 jours et 11 jours avant le début du séjour : 80 % du montant total des prestations commandées
- 10 jours avant le début du séjour : 100 % du montant total des prestations commandées

La facturation se base sur le nombre de participants et la durée du séjour tels que mentionnés sur la confirmation de réservation définitive.

4. PARTICIPANTS

Le responsable du groupe est tenu de fournir jusqu'à 14 jours au plus tard avant l'arrivée, une liste définitive et détaillée des participants.

- **En cas de diminution d'effectif de 5 % (ou plus), nous nous réservons le droit de facturer 80 % du montant total des prestations commandées, ceci jusqu'à 10 jours avant l'arrivée**
- **Tout désistement annoncé moins de 3 jours avant l'arrivée, nous facturons le 100 % des personnes absentes sur les prestations commandées**

Les cas de force majeure sont réservés s'ils peuvent être attestés.

5. RESPONSABILITE POUR LES TIERS

Si un tiers effectue la réservation pour le client, respectivement ses participants, il **répond en tant que responsable de toutes les obligations découlant du contrat vis-à-vis de l'hôtel**. Il s'engage à leur transmettre lesdites conditions générales.

6. ARRIVEE / DEPART / CLES DE CHAMBRE

Elles peuvent être mises à la disposition des clients à **partir de 16h**. Si besoin, nous ferons tout notre possible pour que les chambres soient prêtes dans les meilleurs délais.

Lors du départ, les chambres doivent être libérées impérativement **avant 10h**.

Si le client part plus tôt que prévu, l'hôtel est en droit de facturer 100% de l'ensemble des prestations commandées.

La carte/clé de la chambre remise par l'hôtel demeure la propriété de l'hôtel et permet d'y entrer 24 heures sur 24. La perte de la carte/de la clé de chambre doit être signalée immédiatement à la réception. Toute détérioration ou perte est facturée CHF 15.- au client.

7. TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES DE MONTAGE OU DEMONTAGE

L'hôtel met en place les salles de conférence conformément aux indications de l'organisateur indiquées sur le contrat. Toute modification de disposition de salle sera facturée CHF 60.- par heure et par collaborateur.

8. FACTURATION ET REGLEMENT

Tous nos prix s'entendent en francs suisse (CHF), service et TVA inclus.

La facturation se fait de manière globale, moins l'acompte, à l'adresse figurant sur le contrat de réservation. Le client s'engage à régler le montant total, sans déductions, dans les 10 jours à partir de la date indiquée sur la facture. Si les consommations ou le séjour sont débitées sur la facture privée des hôtes, respectivement des participants, ceux-ci sont priés de les régler sur place en espèces, par carte de crédit, Postcard ou EC-direct. **Si ces derniers ne l'ont pas fait, le point 5 est applicable.**

Si l'adresse de facturation se trouve à l'étranger, une garantie de carte de crédit ou un virement bancaire jusqu'à 100% des prestations confirmées seront requis à l'avance (30 jours avant la date d'arrivée). Pour tout paiement en devise étrangère, la facture s'effectue avec le cours du jour respectif.

Tout frais bancaire ou différence de taux de change sont à la charge du destinataire de la facture.

9. LOI APPLICABLE

Seul le droit suisse est applicable. Le tribunal compétent, en cas de litige, est celui de Moutier.

Le/la soussigné confirme avoir lu et se déclare d'accord avec le contenu des présentes conditions générales.

Date Signature